



Décryptage du rapport France Travail



Le contexte de la mise en œuvre de France Travail

Le 1^e quinquennat Macron visait à réformer (« casser » plutôt) le code du travail. Le 2^e quinquennat vise à réformer le travail au moyen d'une réforme globale dans laquelle s'inscrit le chantier France Travail. Cette réforme globale est destinée à détruire nos missions de service public et de protection sociale à travers **une promesse électorale et 10 grands chantiers.**

Le plein emploi : une promesse électorale.

« *Nous transformerons Pôle Emploi en France Travail pour mettre en commun les compétences de Pôle Emploi, des régions, des missions locales. Il y a une trop grande segmentation !* » (Meeting électoral du 17 mars 2022). Dans le programme Macron, sous le thème « *Atteindre le plein emploi et mieux vivre de son travail* », sont annoncés : des droits et devoirs renforcés avec le RSA conditionné à une activité effective, l'assurance chômage plus stricte quand trop d'emploi sont non pourvus, et Pôle Emploi transformé en France Travail par la mise en commun des forces de l'Etat, des régions, des départements et des communes.

Les 10 grands chantiers du dossier ministériel « Objectif plein emploi ».

Le dossier ministériel « Objectif Plein Emploi » décline le programme Macron. Il vise principalement à adapter (sous la menace de sanctions) les jeunes travailleurs, les bénéficiaires du RSA, les TH, ou les inscrits à Pôle emploi aux besoins des employeurs locaux : organiser l'ensemble des acteurs (publics et privés) de l'insertion professionnelle comme du placement vers cet objectif au travers de France Travail ; faire travailler tous les salariés plus longtemps et n'importe où quoiqu'il en coûte. Les dix grands chantiers « Objectif plein emploi » sont :

- **1er chantier : rénover le service public de l'emploi avec la création de France Travail** (liée à une nouvelle convention tripartite)

Objectif déclaré : « *Proposer un accompagnement renforcé à toutes les personnes qui ne sont pas capables de retrouver seules un emploi, notamment parmi les allocataires du RSA, et améliorer notre réponse aux besoins des entreprises.* »

- **2ème chantier : réformer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et mieux insérer les publics éloignés de l'emploi** (mise en place d'expérimentation de 12 mois sur 10 bassins d'emploi prévus initialement – 19 bassins retenus en décembre 2022) dès mars 2023 sur le modèle du CEJ.

Objectif déclaré : « *Garantir à tous ceux qui sont éloignés du marché du travail un parcours vers un emploi durable.* »

- **3ème chantier : faire évoluer l'assurance chômage.**

Objectif déclaré : « *Réformer la gouvernance de l'assurance chômage et faire évoluer les règles d'indemnisation en fonction de la conjoncture économique et de la situation sur le marché du travail.* »

- **Auxquels s'ajoutent les chantiers suivants : poursuivre le déploiement du CEJ, amplifier la dynamique de l'apprentissage** (en lien avec la réforme des lycées professionnels), **préparer les actifs aux compétences de demain** (évolution de la VAE et du CPF), **soutenir l'emploi des seniors et garantir l'avenir du système des retraites, travailler mieux** (évolution du CET, négociations salariales,...).

→ **Ces chantiers visent à contraindre au retour à l'emploi, accroître le pouvoir de l'Etat, réduire notre système de Protection Sociale, remettre en cause les missions du Service Public de l'insertion, de l'accompagnement, de la Formation en privilégiant le « tout emploi » qu'elle qu'en soit sa nature tout en mettant au pas les structures publiques existantes.**

Des réformes déjà engagées pour préparer France Travail...

Sans attendre la création effective de France Travail, la DG (dont on connaît le zèle...) a entrepris d'en faciliter la mise en œuvre (où comment « *mettre la charrue avant les bœufs* »...) :

- **Le rapprochement Pôle emploi / Cap emploi** se traduit par la captation par Pôle emploi des moyens financiers et la constitution d'équipe « emploi handicap » pour s'adresser uniquement aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi et développer seulement l'axe 1 de la mission des CAP Emploi : « l'accompagnement vers l'emploi » (exit donc l'axe 2 à savoir « l'accompagnement dans l'emploi »).
- **Le développement de l'offre de service « Métier en Tension » ou « Vivier Sectoriel »**. Cette offre de service remet en cause le Conseil en Evolution Professionnelle, base de notre métier d'accompagnement des usagers, pour privilégier principalement l'accès à l'emploi sous la menace du Contrôle de la Recherche d'Emploi.
- **La mise en œuvre du plan DELD / DETLD via le pack de remobilisation** a lui aussi été justifié par les dites « tensions de recrutement » et l'objectif est bel et bien d'imposer à ces travailleurs privés d'emploi ces métiers même s'ils ne correspondent pas à leurs qualifications ou à leur choix, mais aussi de procéder à des radiations massives.
- **La création du Contrat d'Engagement Jeune illustre le futur de l'accompagnement au sein de Pôle emploi et demain de France Travail**: intégration forcée dans le dispositif pour atteindre les chiffres de suivi, contractualisation d'un retour imposé à l'emploi sous menace de sanctions, obligation d'activité de 15 à 20h/sem.
- **La mise en place des expérimentations Avenir Pro avec les lycées professionnels**, pour donner la priorité à l'adaptation au marché du travail, plutôt que de favoriser, construire et envisager la poursuite d'études.
- **Enfin l'accroissement de 25% du Contrôle de la Recherche d'Emploi**. Sans oublier la contre-réforme de l'assurance chômage imposée par décret en 2019, et la volonté du gouvernement de continuer à s'attaquer aux droits des chômeurs au nom d'une hypothétique perspective de plein emploi : les abandons de postes considérés comme des démissions, salariés en CDD ou intérim qui refuseraient à deux reprises un CDI sur une période de 12 mois, contracyclicité en application depuis le 1er Février 2023...

Une « concertation » en trompe l'œil

Le gouvernement a désigné Thibaut GUILLUY, Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, afin de mener « **une mission de concertation et de préfiguration visant à partager le diagnostic, élaborer des propositions concrètes pour la transformation du service public de l'emploi et préfigurer la transformation de Pôle Emploi en France Travail** » (lettre de mission du 13/09/2022).

Un comité des parties prenantes (réunissant tous les acteurs concernés : représentants des collectivités locales à l'échelon régional, départemental et communal, partenaires sociaux, administrations et services déconcentrés, opérateurs, acteurs associatifs) a été mis en place de septembre 2022 à Janvier 2023.

10 groupes de travail thématiques ont été consacrés à :

- 1/ Communication et aller vers,
- 2/ Diagnostic et orientation des personnes,
- 3/ Accompagnement des personnes,
- 4/ Zoom formation,
- 5/ Obligations et devoirs (qui est devenu Engagements Réciproques),
- 6/ Services aux employeurs,
- 7/ Services aux conseillers,
- 8/ Gouvernance et pilotage,
- 9/ Numérique,
- 10/ Pilotes territoriaux (qui ne s'est jamais tenu, il avait pour objectif de susciter des candidatures des départements pour les expérimentations BRSA – Plus de 40 candidatures reçus...).

La CGT Pôle emploi a pris toute sa place dans cette phase de « concertation », avec plusieurs objectifs :

- Porter les revendications de la CGT (permettre à chacun de trouver un emploi correspondant à ses choix et ses qualifications, des missions de Service Public préservées, de réels moyens associés à France Travail dans l'intérêt de tous les personnels, le droit à une juste indemnisation),
- Disposer de l'ensemble des documents de travaux et de présentation portés par le ministère,
- Être en capacité de construire une base revendicative commune à l'ensemble des organisations CGT impactées par le projet France Travail.

Dans le cadre de cette « concertation », ni les constats posés, ni les analyses, et encore moins les pistes de propositions n'ont correspondu aux revendications de la CGT.

Par ailleurs, la CGT déplore la méthode employée dans cette « concertation » :

- Pas de réelles possibilités d'échanges, de débats et de prise en compte des propositions avec des groupes de travail thématiques se réunissant, sur toute la période, 3 fois 2 heures, avec près de 40 participants, sur Zoom, avec des documents partagés en visio sans envoi préalable,
- Des organisations syndicales méprisées (comme pour l'assurance chômage et les retraites...),
- Une expérimentation BRSA faite sans aucune concertation avec les parties prenantes,
- Un simulacre de consultation du personnel (« Votre avis compte ») envoyé le 14/12/22 pour un retour avant le 23/12/22 (avec une partie du personnel en vacances la semaine du 19/12/22...), sans information suffisante pour exprimer un avis.

Face au constat de cette « concertation » en trompe l'œil, la CGT n'a cessé d'agir :

- Courrier au ministère pour dénoncer la méthode,
- Mémoire sur nos revendications pour le service public de l'emploi, transmis au ministère,
- A l'initiative de la CGT, une déclaration intersyndicale unanime a été lue en CSEC pour demander un report des consultations CSEC/CSE (expérimentation BRSA) pour défaut d'information.
- Communication régulière à l'attention du personnel dans toutes les structures concernées.

Le cadrage gouvernemental entourant la « concertation »

Pour le gouvernement, France Travail doit répondre à 7 grands principes :

- 1/ « Aller vers »
- 2/ Guichet unique à l'entrée,
- 3/ Accompagnement réel,
- 4/ Emploi d'abord,
- 5/ Logique d'engagements réciproques,
- 6/ Approche orientée usagers,
- 7/ Pilotage simplifiée.

Pour rassurer les parties prenantes, le gouvernement a précisé ce que doit être France Travail et ce que ne sera pas France Travail, réfutant tout projet de fusion ou de régionalisation :

✓ France Travail, c'est	✗ France Travail, ce n'est pas
<ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic partagé et une orientation sous égide France Travail à l'entrée, pour les particuliers • Une mutation de l'opérateur Pôle Emploi, à la fois acteur et animateur désormais • Une logique de partage de données entre acteurs • Une mutualisation de l'offre de services entre partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Une simple structure ombrelle nouvelle (une « superstructure ») • Un projet de régionalisation ou départementalisation du service public de l'emploi • Un vaste exercice de fusions entre acteurs

Pôle Emploi va être transformé en France Travail qui deviendra le passage obligé de tous sans emploi. Il n'est pas prévu de projet de fusion des acteurs France Travail, ni de projet de régionalisation ou de départementalisation du service public de l'emploi. La réalisation de l'inscription et du diagnostic relèvera de France Travail.

Une volumétrie du personnel concerné par France travail a été présentée par le ministère :

Éléments de volumétrie : de 50 000 à 90 000 professionnels à animer et accompagner

	Pôle emploi	Cap emploi	APEC	Missions locales	Conseils départementaux	Total
Effectif total	55 500	2 200	500	15 300	85 300	
Nombre d'implantations recevant des usagers	900	98	50	436	Nd	
Effectif relation de service, appui, développement	43 530	nd	450	11 350	31 475	86 805
<i>dont Effectif en accompagnement périmètre FT « emploi et/ou insertion »</i>	30 700	1 200	400	8 970	6 630	47 900

← Communauté large à animer

← Professionnels prioritaires à accompagner ★

Introduction au rapport France Travail

Le France Travail de Macron s'inspire en partie de propositions inquiétantes issues de plusieurs rapports : notamment le rapport « Cap 2022 » de 2018 (propositions pour réformer les services publics, dont celui de l'emploi, sur le mode « lean management ») et, plus récemment, un rapport du Conseil d'Analyse Economique (groupe de réflexion rattaché à Matignon) rendu au printemps 2022.

La CGT Pôle emploi avait alerté le personnel dès 2018...

Il est nécessaire de rappeler que :

- Si le rapport France Travail correspond à une commande du gouvernement (comment atteindre le plein emploi en 2027), il n'est pas exhaustif : « *On ne saurait tout retranscrire en quelques pages avec l'exhaustivité et la précision nécessaire. Le projet que présente la mission se veut ainsi être un point de départ, une ossature* ».
- Un « direct » entre le DG et l'ensemble des managers a eu lieu le 10 mai 2023.
- Un CSEC extraordinaire se tiendra avec France Travail comme point unique de l'ordre du jour.
- L'information sera ensuite déployée dans les régions en CSE.
- France Travail ne peut être créé que dans le cadre d'une loi. La 1^e ministre a indiqué qu'un projet de loi serait près début juin, et le calendrier législatif prévoit un passage du texte de loi « Plein emploi » durant l'été 2023 (le gouvernement n'attend même pas l'évaluation des expérimentations BRSA qui viennent à peine de commencer...).
- On ne sait pas quelles seront les propositions du rapport reprises dans le projet de loi. Le ministre du travail a d'ailleurs annoncé qu'il ne retiendrait pas l'ensemble des propositions.
- Sans majorité absolue à l'Assemblée Nationale (et la loi Retraites ayant semé le chaos dans les stratégies d'alliance...) on ne peut préjuger de ce qui sera adopté du projet de loi.

Le rapport France Travail c'est :

- 274 pages (avec également une synthèse de 44 pages),
- « Plein emploi » cité 350 fois, « Conseil en Evolution Professionnelle » cité 0 fois !
- 15 pages sur les obligations et sanctions,
- Un pilotage par les résultats accentué et omniprésent, 5 passages appelant à réaliser des économies,
- 10 « principes clés », 99 propositions.

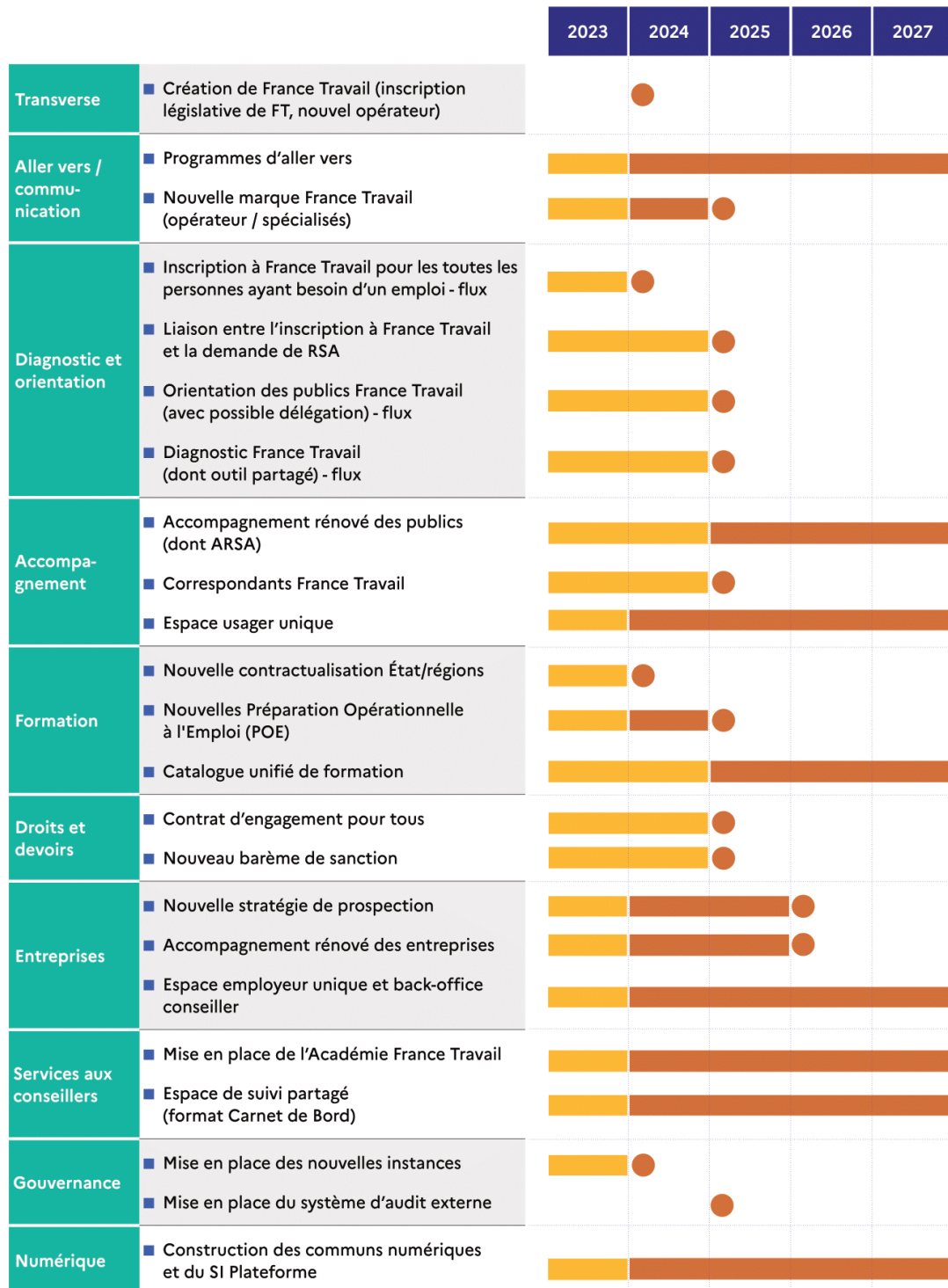
France Travail a vocation à s'adresser à l'ensemble des personnes ayant besoin d'un emploi, soit 5,1 millions de personnes si on comptabilise l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans qui ne sont pas en emploi auxquelles s'ajoutent 2,5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi. (cf page 70 du rapport).

Analyse de la CGT : le rapport est clair, « contribuer à l'objectif d'atteindre le plein emploi à horizon 2027 ». Pour y parvenir un budget compris entre 2,3 à 2,7 milliards cumulés est prévu sans pour autant détailler les différentes lignes budgétaires !

Pour la CGT, France Travail est bien le bras armé du gouvernement pour parvenir au « plein emploi »... Oui mais quel emploi ? Emplois précaires, temps partiels subis, mobilité forcée, « *Nouvelles formes d'emploi* », « *Assurer le repérage et l'accompagnement de près de 100 000 personnes de plus par an dans leurs démarches entrepreneuriales (...) statut d'indépendant (...) salariés portés (...) freelance (...) entrepreneurs salariés (...) auto-entrepreneurs (...)* ». La CGT s'oppose à la précarisation et à l'uberisation des emplois. (Pour rappel, sur 2,5 millions d'auto-entrepreneurs (2022) : 1,3 millions seulement avec un chiffre d'affaire positif ; revenu moyen inférieur au SMIC; seuls 10% gagnent plus de 2000 euros mensuels...).

Calendrier

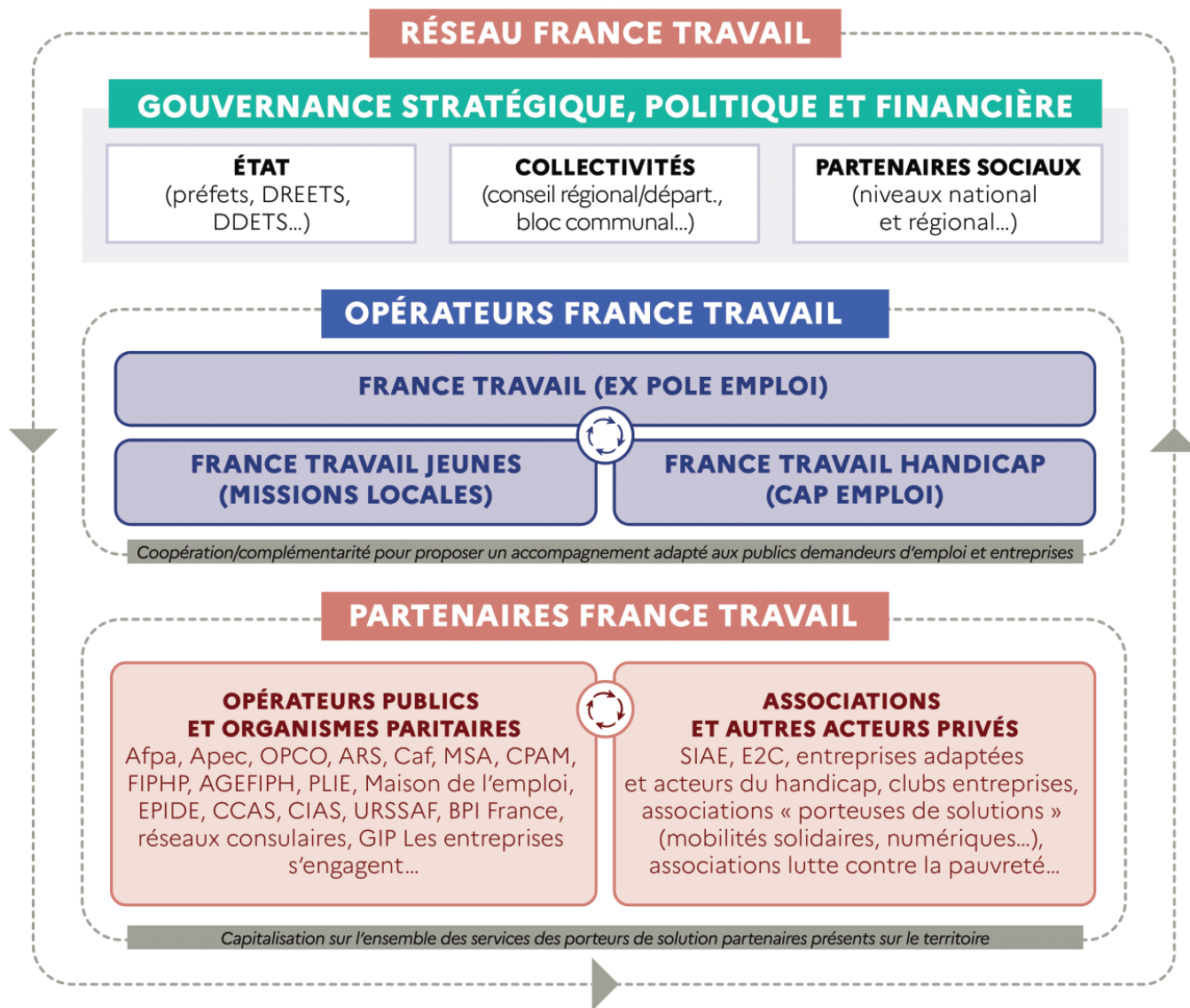
France Travail doit trouver « son rythme de fonctionnement optimum » dans un délai de 4 ans soit 2027.



PRÉPARATION / EXPÉRIMENTATIONS
MISE EN ŒUVRE / DÉPLOIEMENT
● GÉNÉRALISATION

Structuration des opérateurs

- Pas de remise en cause de nature juridique des différentes structures qui composeront France travail.
- Chaque opérateur gardera ses prérogatives, ses instances représentatives du personnel, son propre dialogue social... « *Même si à terme il faudra faire converger certaines de ces instances* ». (?)
- L'ensemble du personnel de chaque structure conservera son propre statut dans la nouvelle entité.
- Un nouveau droit d'option n'est pas prévu pour les agent-e-s de droit public.
- Le conseil d'Administration de Pôle Emploi doit perdurer.
- Une nouvelle Convention Tripartite doit être négociée en 2023 entre l'Etat et l'UNEDIC avec la préparation à suivre d'un plan stratégique.



- 2 Nom à valider avec le réseau des missions locales
- 3 Nom à discuter et valider avec les acteurs concernés

Analyse de la CGT : Le rapport et la direction se veulent rassurants : pas de fusion ni de régionalisation ! Et pourtant la CGT ne peut que s'interroger sur cette petite phrase loin d'être anodine « *Même si à terme il faudra faire converger certaines de ces instances* »... Interrogation que la CGT relaira bien évidemment auprès de la direction générale en CSEC et en CSE.

Missions et métiers

De nouvelles missions pourront être générées par la création de France Travail et les métiers pourront être amenés à évoluer pour répondre à ces missions.

Analyse de la CGT : Même si la direction se veut une fois encore rassurante « *ces évolutions feront l'objet d'une information dans les instances nationales* », la CGT ne peut que s'interroger sur l'impact de ces changements sur les agent-e-s dans une période de charge de travail importante, d'organisation du travail en perpétuel changement notamment au travers des projets et des plans d'actions successifs.

La CGT saura rappeler à la direction l'importance de l'accompagnement au changement des collectifs et pas seulement des managers lorsque « France travail » sera présenté dans les instances.

Gouvernance

Celle-ci se fera sur quatre niveaux :

- National,
- Régional : le rapport précise que le préfet de région et le président du Conseil Régional doivent être en co-présidence
- Départemental : le rapport précise que c'est le préfet de département et le président du Conseil départemental qui sont en co-présidence. Cependant, le Conseil régional souhaite être présent au niveau départemental car il finance la majorité des formations.
- Local : le rapport indique une co-présidence assurée par le sous-préfet et un représentant des collectivités territoriales.

Cependant, des discussions se poursuivent sur le sujet pour définir le niveau de participation et de contribution de chaque écosystème notamment politique (Conseils Régionaux et Départementaux) dans le futur France Travail.

Analyse de la CGT : Ce n'est pas un scoop, les régions font le forcing depuis de nombreuses années et plus particulièrement depuis l'annonce de la création de France Travail pour obtenir non seulement la compétence formation mais également la compétence emploi. Le transfert de la compétence emploi vers les régions est un véritable risque de régionalisation des missions d'accompagnement des privé-e-s d'emploi et donc par là-même la fin de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

La gouvernance est marquée par un pilotage par les résultats à tous les niveaux, sur lequel le rapport insiste lourdement, avec des conséquences prévisibles pour le personnel en terme de souffrance au travail. Ce pilotage par les résultats doit aboutir à des économies (en dépit des investissements annoncés), la contre-réforme de l'assurance chômage va dans le même sens avec une économie de 3,8 milliards d'euros.

Inscription

France Travail deviendra la clé d'entrée de tous les opérateurs avec un guichet unique d'inscription pour toutes les personnes en recherche d'emploi et/ou d'une orientation.

Cette inscription pourra se faire « soit en ligne soit sur un portail commun, ou auprès du réseau des guichets physiques des opérateurs France Travail voire de ses partenaires. » (page 19 du rapport). Une des propositions de T.GUILLUY est de « Développer des espaces France Travail plus attractifs, à "moins de 5 km de chez soi", pour mieux accueillir et accompagner les usagers et les entreprises dans leurs projets d'avenir ». (page 36 du rapport).

Analyse de la CGT :

- Les agents apprécieront les propositions plus qu'utopistes de T.GUILLUY ! Il y a fort à parier que l'inscription se fera uniquement en ligne sur le modèle de ce qui se fait aujourd'hui : de chez soi ou d'un ordinateur en zone de libre accès.

Rappelons à cet égard le rapport (2020) de la Cour des Comptes sur les services numériques de Pôle Emploi de 2020 : « la dématérialisation complète de la procédure d'inscription, une partie des actions auparavant assurées par Pôle emploi est désormais à la charge de l'ensemble des demandeurs d'emploi (numérisation et téléchargement des documents d'inscription) (...) La question de la fracture numérique concerne aujourd'hui la plupart des services publics. Elle revêt une sensibilité particulière pour Pôle emploi, car le risque existe que les demandeurs d'emploi les plus fragiles ne fassent pas valoir leurs droits. »

- Souvenons-nous aussi (pour celles et ceux qui ont connu la fusion ANPE/ASSEDIC) des promesses de l'époque : « Simple », « Rapide », « Efficace », « des agences de proximité à moins de 30 km du lieu de vie des usager-ère-s ». La promesse de proximité à moins de 30 km n'a pas été tenue, alors 5 km !

- Il n'est pas évoqué dans le rapport le recours à un algorithme de « triage » dirigeant les publics vers tel ou tel opérateur (comme cela avait été évoqué), mais rappelons que le rapport ne prétend pas à l'exhaustivité...

Systeme d'information

Il est prévu un système d'information commun qui a pour vocation de « fluidifier les échanges ». Le SI Pôle Emploi a été retenu en raison de son efficacité et de sa qualité.

Analyse de la CGT : Le système d'information de Pôle Emploi connaît de nombreuses perturbations et dysfonctionnements depuis plusieurs années. Il est à craindre que les agents n'en aient pas encore fini !

Un contrat unique d'engagement

Chaque demandeur d'emploi signera un contrat unique d'engagement sur le modèle de ce qui se fait avec le CEJ.

Analyse de la CGT : Pour la CGT, le Contrat unique d'engagement c'est d'abord l'organisation et l'harmonisation à grande échelle du contrôle (et des sanctions qui vont avec) des privés d'emploi, des bénéficiaires du RSA, des travailleurs en situation de handicap, des jeunes, etc.

Accompagnement 15-20h par semaine

- A l'annonce des expérimentations BRSA et de l'accompagnement hebdomadaire de 15-20h pour les plus éloignés de l'emploi, le Medef, toujours opportuniste, se frottait déjà les mains en imaginant pouvoir exploiter une main d'œuvre facile.
- Avant la remise du rapport France Travail, le ministre du travail avait déclaré qu'il n'y aurait « pas d'activité obligatoire mais un suivi renforcé de l'accompagnement ». Le rapport France Travail confirme cette vision.
- Les dispositifs d'immersion étant toujours susceptibles, par effet d'aubaine, d'être utilisés au profit des entreprises, la CGT combattra toute forme de tentative de travail gratuit et de main d'œuvre corvéable livrée au patronat.
- Le rapport propose un référentiel non exhaustif d'activités d'accompagnement: « *le conseiller et la personne qu'il accompagne déterminent ensemble quelles sont les activités pertinentes en fonction des besoins de la personne et de ses objectifs* » :
 - construire la relation d'accompagnement,
 - approfondir le diagnostic,
 - lever les freins sociaux,
 - prendre confiance et se mobiliser,
 - construire son projet professionnel,
 - développer ses compétences,
 - préparer sa candidature,
 - rechercher des solutions d'emploi,
 - créer son entreprise.
- Le rapport propose également un référentiel non exhaustif d'actions structurantes constituant des étapes du parcours destinées à acquérir de nouvelles compétences : formation, accompagnement intensif spécifique externe, mission d'utilité sociale pour les jeunes seulement, périodes d'emploi aidé.

Analyse de la CGT :

- Cet accompagnement ne s'adressera pas à tout le monde ! (page 75 du rapport). Pour les publics les plus « autonomes » l'accompagnement se réalisera à distance avec des outils digitaux. En revanche les plus éloignés de l'emploi se verront contraints à l'obligation des « 15h/20h » ! Pour eux c'est la double peine car s'ils refusent : sanction !
- Par ailleurs, cet accompagnement ne sera pas exclusivement réalisé par les agents de France Travail. Le recours aux OPP (Opérateurs Privés de Placement) perdurera : « *renforcer le recours aux opérateurs privés sur des segments où ils ont démontré leur plus-value, dans une logique de capacité et de spécialité* » (...) « *poursuivre et amplifier la stratégie de sous-traitance* » = toujours plus de sous-traitance, ce que préconisaient déjà le rapport Cap2022 et le Conseil d'Analyse Economique (Matignon).
- Concernant les actions structurantes, celles-ci ont vocation soit à maintenir les publics dans la précarité via des périodes d'emplois aidés et/ou de service civique soit à répondre aux besoins du patronat via des formations (sur les métiers en tension très certainement !). Fini le Conseil en Evolution Professionnelle...
- Même si la CGT a revendiqué et obtenu dans le cadre des groupes de travail France Travail qu'il s'agissait bien d'activités d'accompagnement et non de toute contrainte d'emploi forcé à titre gratuit (comme le portaient certains conseils départementaux à l'écoute du Medef), la CGT Pôle Emploi continue à dénoncer les expérimentations BRSA :

La CGT refuse la stigmatisation des bénéficiaires du RSA, que la seule porte d'entrée pour bénéficier du RSA soit l'inscription à France Travail, et que le versement et le maintien d'une allocation de « survie » soit soumise à des conditions et des sanctions.

La CGT dénonce les expérimentations BRSA car elles doivent préfigurer la transformation de Pôle Emploi en France Travail en remettant en cause les fondements même de l'accompagnement des travailleurs privés d'emploi et le Conseil en Evolution Professionnelle.

Sanctions

Le rapport France Travail consacre 15 pages aux obligations, au contrôle et aux sanctions.

« Des sanctions s'appliqueront en cas de non-respect du contrat d'engagement ». « En complément des sanctions prévues dans les textes actuels (allant de la suppression partielle de l'allocation à la radiation de la personne), une « suspension remobilisation », rapidement applicable, pourrait être mise en place pour assurer une meilleure progressivité des sanctions ». « La décision finale restera à la main des opérateurs ou collectivités responsables du paiement des différentes allocations des personnes concernées ».

Une échelle de sanction est à l'étude, chaque opérateur ayant aujourd'hui sa propre échelle de sanction.

Analyse de la CGT : Seule certitude : le contrôle sera accru et par conséquent les sanctions vont pleuvoir !

- Le rapport préconise la mise en place d'équipes territoriales pluridisciplinaires (régionales ou départementales) dédiées au contrôle et à la mise en œuvre des sanctions (cf. page 156 et 157 du rapport)... cela suppose la fin de la gestion de la liste à Pôle Emploi ! Pour la CGT, cette proposition est une véritable déclaration de guerre aux chômeurs ... très éloignée de la lutte contre le chômage !
- Rappelons qu'avant même le rapport France Travail, Pôle emploi s'est engagé dans une politique de radiation sans précédent dans l'histoire du service public de l'emploi : jusqu'en 2019 (c'est l'année de comparaison la plus pertinente, les radiations ayant été, en 2020 et 2021, suspendues puis assouplies en raison des conditions sanitaires et des confinements), la moyenne mensuelle des radiations tournait autour de 44 000, pour atteindre une moyenne de 50 500 en 2022, avec un record absolu de 58 000 en novembre 2022 (pack de remobilisation, augmentation du CRE...).
- Dans son rapport annuel, le médiateur de Pôle emploi s'est ému de l'explosion des radiations, ainsi que des irrégularités constatées parfois dans les procédures et les saisines qui en découlent.

Relation entreprise et recrutements

- Pour mieux répondre aux besoins des entreprises, l'accent sera mis sur l'approche proactive auprès des entreprises (prospection).
- Pôle Emploi aura en charge la coordination de la relation entreprise, c'est-à-dire qu'aucune entreprise ne pourra être démarchée sans planification et calage entre les différents acteurs.
- Une stratégie « entreprise » doit être mise en œuvre prioritairement vers les TPE / PME qui « ont été délaissées » ces derniers temps, qui connaissent et utilisent peu les services de Pôle Emploi voire « n'ont pas envie de travailler avec nos services ».
- La prospection aura pour objectif notamment de récolter plus d'offres d'emploi qu'actuellement.
- « Une plateforme numérique permettant le dépôt d'une offre d'emploi une fois pour tous ».
- « Renforcement des équipes de la relation entreprises du réseau France Travail (recrutement de conseillers) ».
- Renforcer le « contrôle de la légalité de l'offre ».

Analyse de la CGT :

- Le rapport précise « Mettre en place des « équipes entreprises » du réseau France Travail sur chaque territoire avec la coordination de l'action de chacun sur la prospection et l'accompagnement des entreprises par l'opérateur France Travail ». La CGT s'interroge sur la création de ces futures équipes et du devenir des équipes entreprises actuelles de Pôle Emploi. La CGT ne manquera pas de questionner la direction sur le sujet quand France Travail sera abordée en CSEC et CSE.
- Le recrutement de conseillers contredit les propos de la DG (CSEC) parlant de la création de France Travail à effectifs constants.
- Le rapport s'éloigne des propositions faites par de précédents rapports visant à externaliser tout ou partie de la relation entreprises.

Simplification des dispositifs AFPR – POEI - POEC

- AFPR et POEI sont amenées à fusionner au profit d'une nouvelle formation de courte durée (moins de 400 heures) qui devrait être plus simple à mobiliser.

- Concernant les POEC, les réflexions sont toujours en cours avec les OPCO en charge du recueil des besoins des entreprises en matière de formation et du cofinancement des dispositifs de formations.

Deux solutions sont envisagées :

- Soit le dispositif actuel perdure avec un inconvénient pour les OPCO concernant le cahier des charges et les offres des formations qui nécessitent desancements de marchés.

- Soit les OPCO restent l'interlocuteur privilégié des entreprises et délèguent à Pôle Emploi les moyens financiers et la mise en œuvre des POEC dès que le financement est trouvé.

Analyse de la CGT : Pour la CGT, ces dispositifs ne doivent pas servir de main d'œuvre gratuite ni contribuer à la précarité des privés d'emploi. Ils doivent garantir l'embauche sur un emploi pérenne en CDI et à temps plein (ou à temps partiel choisi).

Formation

La prescription des formations sera simplifiée pour les conseillers puisqu'un seul catalogue de formations sera disponible. Si la formation recherchée n'existe pas dans ce catalogue, les conseillers pourront continuer à mobiliser l'AIF. « *Créer un catalogue unifié de formation et des outils partagés* ».

Les systèmes d'information doivent évoluer afin que l'ensemble des conseillers puissent accéder à l'offre de formation au niveau départemental, régional et national.

Ainsi le conseiller aura accès à tout type de formation et pourra avoir connaissance de diverses informations telles que le lieu de formation, son coût, le nombre de places disponibles, le nombre d'heures, les dates de début et de fin, etc. « *L'outil Ouiform devra être généralisé et son ergonomie et son appropriation améliorées pour ouvrir les possibilités de prescription par les conseillers relevant de l'ensemble des partenaires de France Travail* ».

« *Les obstacles financiers à l'entrée en formation pourront être réduits au moyen d'un nouvel applicatif de simulation des revenus des futurs stagiaires de la formation professionnelle et par un travail de simplification des circuits de rémunération des stagiaires* ».

Analyse de la CGT :

- La CGT rappelle le contexte de création de France Travail : « contribuer à l'objectif d'atteindre le plein emploi à horizon 2027 » et donc de répondre aux besoins du patronat via des formations axées essentiellement vers les métiers en tension, et des formations de base destinées à rendre rapidement employables les privés d'emploi.

- La direction laisse entendre que les AIF pourront être mobilisées pour les formations n'apparaissant pas dans le futur catalogue unique.... Il est à craindre que là aussi les cordons de la bourse seront resserrés si les souhaits de l'utilisateur ne correspondent pas aux besoins locaux de main d'œuvre !

- Cette conception est à l'opposé du Conseil en Evolution Professionnelle relégué aux oubliettes. Le CEP n'est pas une seule fois cité dans les 274 pages du rapport France Travail... Cela est d'autant plus choquant que le CEP était le résultat d'un accord de 2013 entre les partenaires sociaux (Accord national interprofessionnel) qui avait été repris dans la loi de sécurisation de l'emploi. Cela démontre une nouvelle fois le mépris du gouvernement qui ne respecte pas les organisations syndicales et n'hésite pas à détricoter ce que les « partenaires sociaux » et le « dialogue social » mettent en place.

Diagnostic local

Chaque bassin d'emploi appelé dans le rapport « bassin de vie » pourra réaliser son diagnostic local qui servira de support à une feuille de route suivi par l'ensemble des acteurs locaux. Cette feuille de route sera réalisée par l'instance de gouvernance locale et déterminera la stratégie de chaque bassin en matière d'emploi, de relation entreprise, etc.

A Pôle Emploi Grand Est, ce diagnostic existe depuis de nombreuses années et est réalisé par les ELD. Dans le cadre de France Travail, ce diagnostic devra être co-construit avec les Missions Locales et Cap Emploi sur chaque bassin d'emploi.

Analyse de la CGT : Tout est dit ! Chaque opérateur, y compris Pôle Emploi, devra répondre aux diktats de la gouvernance locale et de sa feuille de route... Objectif plein emploi et pilotage par les résultats obligent !

Académie France Travail

« On estime à plus de 100 000 le nombre de professionnels qui interviendront dans le réseau France Travail disséminés dans de nombreuses organisations : opérateurs du service public de l'emploi, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, associations et organismes gestionnaires d'établissements et de service médico-sociaux ou sociaux, acteurs du handicap, réseaux consulaires, structures d'insertion par l'activité économique, OPCO, etc. » (cf page 234 du rapport).

T.GUILLUY préconise la création d'une Académie France Travail « *physique et digitale, permettant la mise en commun des ressources pédagogiques d'accompagnement, de formation et d'appui existant dans les réseaux, au bénéfice du plus grand nombre de professionnels.* »

Dans le cadre des services aux conseillers, un plan d'accompagnement des professionnels (formation en e-learning) et de leurs managers (en présentiel) dans le projet et la réforme France Travail avec une acculturation commune (culture partagée et sentiment d'appartenance commun), des actions qui favorisent les rencontres et les échanges entre les professionnels des différents métiers et de différents réseaux (fonctionner en team France Travail).

Pour cela, c'est le modèle de formation de Pôle emploi qui a été retenu.

Analyse de la CGT : Au-delà de la formation des agents, la future Académie a bien pour vocation d'acculturer l'ensemble des salariés de tous les opérateurs à France Travail (« *pour initier l'émergence d'une culture commune des professionnels vivant une expérience partagée* ». cf page 243 du rapport).

La CGT alerte la direction sur les risques psychosociaux engendrés par cette acculturation et la nécessité de travailler à la prévention (primaire et secondaire) de ces risques en amont de la création effective de France Travail.

ANALYSE GLOBALE du rapport France Travail par la CGT Pôle emploi Grand Est

La CGT, comme toutes les organisations syndicales, a boycotté la remise du rapport, dont le résultat est une nouvelle illustration de la pseudo négociation que mène ce gouvernement.

Malgré des dizaines de réunions mélangeant les questions stratégiques et opérationnelles de façon à noyer les contestations et propositions alternatives, le gouvernement s'apprête à construire un monstre : France Travail.

Cette structure absorberait outre Pôle Emploi, les missions locales pour l'emploi des jeunes et Cap Emploi qui reçoit les travailleurs en situation de handicap. Elle piloterait tous les dispositifs des personnes en recherche d'emploi, y compris pour les cadres (APEC) et pour l'accès à la formation.

Au mépris de la proximité affichée et de la difficulté d'accès au numérique pour nombre de personnes vulnérables, une plateforme numérique géante accueillerait toute personne privée d'emploi. Les allocataires du RSA seront particulièrement ciblés, alors que seuls 40% d'entre eux-elles sont inscrit-e-s à Pôle Emploi actuellement.

En s'appuyant sur les 18 « expérimentations » entamées sur autant de territoires, les personnes au RSA devront être « remobilisées » par 15 à 20 heures d'activité hebdomadaires: aidées ou forcées à travailler gratuitement ? Sous peine de sanctions et de pertes de leur seul revenu ? Au profit de qui, de quelles entreprises ?

Nous sommes loin du grand service public de l'emploi que revendique la CGT !

Il est ainsi prévu de privilégier le recours à des prestataires privés, telles les sociétés d'intérim qui se positionnent depuis des mois pour organiser des suivis clés en main de demandeurs d'emploi, entièrement à leur contrôle.

En face de l'ambition de suivre 100% des demandeurs d'emploi et 100% des besoins des entreprises, le flou demeure sur les moyens nécessaires, grosse inconnue qui laisse présager de nouvelles ponctions sur la collecte des cotisations destinées à financer les allocations chômage, voire la disparition de l'Unedic.



Ne subissez plus ! REJOIGNEZ-NOUS !

Courriel : syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr

Internet : <http://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>

Facebook : [cgt Pôle Emploi Grand EST](#)